

Montréal, le 13 juillet 2017

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

M^e Yves Fréchette
M^e Simon Turmel
Affaires juridiques - Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Ricardo Hrtschan
Colby Monet, s.e.n.c.r.l.
1501, avenue McGill College
Bureau 2900
Montréal (Québec) H3A 3M8

Objet : Demande de révision de Construisez-le sous terre Dollard-des-Ormeaux et Raymond Calouche et Peter Di Leo de la décision D-2016-013 rendue dans le dossier R-3946-2015
Notre dossier : R-4007-2017

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous avise qu'elle accueille la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport et d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution, formulée dans leur lettre du 7 juillet 2017, et verse au présent dossier les documents suivants :

- la lettre de la Régie du 26 octobre 2016, mentionnée dans les déclarations assermentées de messieurs Raymond Calouche et Peter Di Leo;
- la lettre de Construisez-le sous terre Dollard-des-Ormeaux datée du 12 octobre 2016 et;
- un courriel de ce groupe daté du 13 octobre 2016.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Louis Legault, avocat pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/nb